

Image not found or type unknown



Liquidation judiciaire et cession de créance

Par **elisa1412**, le **16/12/2015** à **23:13**

Bonsoir, suite a la liquidation judiciaire de mon restaurant il y a 2 ans pour lequel j étais caution de l emprunt, j ai du déposer un dossier en banque de France et celle ci m a accordé une période moratoire de 2 ans. Je ne dois donc payer aucune dette Durant cette période. Le dossier a donc été soumis a la banque en question et accepté par celle ci , seulement voila il y a un mois je suis contactée par un organisme de recouvrement qui m apprend que la banque leur a cédé la dette et me demande de payer 550 euros par mois pendant deux ans .La banque en avait elle le droit? Que dois je faire? Merci de vos réponses